



Autorisation de négociation limitée – Gestion du patrimoine individuel

Utilisez ce formulaire pour tous les contrats de Gestion du patrimoine individuel, si la demande de souscription originale ne comprend pas l'autorisation de négociation limitée.

Numéros de contrat	
Nom de la ou du titulaire de contrat	Nom de la ou du cotitulaire de contrat (s'il y a lieu)
Nom de la conseillère ou du conseiller	Code du conseiller et numéro de la succursale

J'autorise ou nous autorisons l'Équitable^{MD} à agir selon mes ou nos directives que ma conseillère ou mon conseiller a fournies par écrit. La présente autorisation comprend notamment :

- les modifications des directives relatives aux placements
- le réinvestissement de fonds qui arrivent à échéance
- les retraits partiels
- la réinitialisation des garanties à l'échéance et au décès
- les achats
- les garanties de taux
- les substitutions (excluent le changement d'option de frais d'acquisition)
- les versements de revenu prévus (l'arrêt, la reprise, les modifications des directives existantes relatives au plan de retrait systématique)
- le rééquilibrage de l'actif pour les fonds de placement garanti (FPG) de l'Équitable (le début, l'arrêt, les modifications des directives existantes)

Je comprends ou nous comprenons ce qui suit :

- Les directives écrites fournies par ma conseillère ou mon conseiller à l'Équitable en vertu de la présente autorisation ont la même valeur que si j'avais ou nous avons fourni des directives écrites signées directement à l'Équitable. Je dégage ou nous dégageons l'Équitable de toute responsabilité, toute perte, tout coût ou tous frais qui pourraient découler du fait de se conformer aux directives.
- L'Équitable agira selon ces directives, qui pourraient entraîner des conséquences fiscales, des frais d'opération et des pertes relatives aux placements, desquels je suis ou nous sommes responsables.
- J'ai établi mon compte ou nous avons établi notre compte confidentiel Accès à la clientèle de l'Équitable^{MD}.
- Je devrai ou nous devons conserver un dossier des directives fournies à la conseillère ou au conseiller et m'assurer ou nous assurer qu'elles ont été exécutées adéquatement en passant en revue les confirmations et les relevés, qui paraîtront dans mon ou notre compte confidentiel en ligne Accès à la clientèle de l'Équitable.
- Cette autorisation de négociation limitée prendra fin immédiatement dans les cas suivants : i) l'Équitable reçoit mon ou notre avis écrit pour l'annuler pour changer de conseiller ou pour signer une nouvelle autorisation; ii) l'Équitable reçoit un avis écrit de mon ou notre incapacité mentale ou décès; iii) la fin du contrat de la conseillère ou du conseiller auprès de l'Équitable; ou iv) l'Équitable envoie un avis de résiliation de cette autorisation de négociation limitée.
- L'Équitable se réserve le droit de refuser les directives transmises par la conseillère ou le conseiller.

Fait à _____ le _____ 20 ____.	
(ville)	(province) (jour) (mois)
Signature du titulaire de contrat	Signature du cotitulaire de contrat (s'il y a lieu)
Signature du conseiller	